

COMMENT SE PASSE LE RECENSEMENT DES STRUCTURES



Le recensement se fait sur la plateforme « **Démarches Simplifiées** », un outil officiel pour diverses démarches administratives.

ÉTAPE 1 – Accéder à la démarche



ÉTAPE 2 – Créer un compte ou se connecter



Si vous avez déjà un compte, connectez-vous avec vos identifiants. Sinon, créez un compte avec votre adresse e-mail.

ÉTAPE 3 – Remplir le formulaire



Données simples à renseigner (nom, activité, responsables, etc.). Cela prend environ **10 minutes**.

ÉTAPE 4 – Validation et suivi



Vous recevrez un mail de confirmation. Nous pouvons vous recontacter pour plus d'informations ou vous proposer un accompagnement. Après l'instruction du dossier de « recensement », vous remplirez le dossier de « labellisation ».

ÉTAPE 5 – Signature de la convention



Une fois le dossier de labellisation instruit, vous recevrez votre convention à signer. Elle sera également signée par la directrice académique et la Préfète de la Nièvre. Vous intégrez officiellement le réseau Guid'Asso pour 3 ans.